

OMPI



A/43/INF/6

ORIGINAL : français

DATE : 21 septembre 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Quarante-troisième série de réunions
Genève, 24 septembre – 3 octobre 2007

**RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR :
AUDIT INTERMÉDIAIRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU
BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET STOCKAGE SUPPLÉMENTAIRE -
SUIVI DE L'AUDIT 2006**

Document établi par le Secrétariat

1. L'article 11.10) de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dispose que la vérification des comptes est assurée, selon les modalités prévues dans le règlement financier, par un ou plusieurs États membres ou par des contrôleurs extérieurs, qui sont désignés, avec leur consentement, par l'Assemblée générale de l'OMPI. Des pouvoirs similaires sont conférés aux assemblées des unions de Paris, de Berne, de Madrid, de La Haye, de Nice, de Lisbonne, de Locarno, de l'Union pour la classification internationale des brevets (IPC), du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et de Vienne.
2. En conséquence, les vérificateurs externes mandatés ont fourni à l'Assemblée générale de l'OMPI, ainsi qu'aux unions administrées par l'OMPI, périodiquement ou sur demande, des rapports d'audit relatifs aux comptes de l'OMPI, des unions administrées par l'OMPI et des projets d'assistance techniques exécutés par l'OMPI.
3. Le rapport du Vérificateur extérieur intitulé "Audit intermédiaire du projet de construction du nouveau bâtiment administratif de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle – suivi de l'audit 2005" a été envoyé, en janvier 2007, à tous les États membres, c'est-à-dire à tous les Ministères des affaires étrangères, à tous les Offices de propriété industrielle et/ou bureaux de droit d'auteur concernés, et à toutes les Missions permanentes.

4. Le 12 septembre 2007, le Secrétariat a reçu un rapport du Vérificateur extérieur intitulé “Audit intermédiaire du projet de construction du nouveau bâtiment administratif et stockage supplémentaire, suivi de l’audit 2006”.

5. Ce rapport est reproduit en annexe du présent document.

[L’annexe suit]